



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



TOUS VACCINÉS. TOUS PROTÉGÉS

QUESTIONS-RÉPONSES À DESTINATION DES EHPAD



Juillet 2022



QUESTIONS-RÉPONSES À DESTINATION DES EHPAD

1) Je vais devoir recevoir une nouvelle dose de rappel vaccinal, alors que ma dernière injection date d'il y a quelques mois seulement. Pourquoi est-il nécessaire de se faire vacciner aussi fréquemment ?

La pratique du rappel vaccinal fait partie des principes généraux de la vaccination. Elle permet d'apporter une stimulation du système immunitaire afin de réactiver la mémoire immunitaire et de prolonger la protection contre les infections et les formes sévères du Covid-19. Pour les personnes âgées, effectuer des rappels fréquents est essentiel, non seulement car l'âge est un facteur de risque, mais également car leur système immunitaire est « immuno-sénescent » : leur immunisation diminue de manière plus rapide après l'injection vaccinale, que pour des populations plus jeunes, ce qui nécessite de réaliser des rappels de manière rapprochée. C'est ainsi pour le Covid-19, mais aussi pour d'autres vaccins, comme celui de la grippe, pour lequel on recommande une vaccination par an. Le rappel vaccinal est indispensable pour se protéger contre les formes graves de Covid-19.

2) Quels sont les risques pour ma santé et mon système immunitaire de recevoir un vaccin de manière si fréquente ?

Il n'existe aucun risque à l'injection de rappels successifs, ni sur le plan théorique, ni en vertu de l'expérience acquise depuis l'introduction du second rappel vaccinal en mars 2022. En revanche, les bénéfices en matière de protection immunitaire sont connus et bien réels.

3) Une ou plusieurs personnes dans mon entourage ont contracté une infection Covid-19 malgré une vaccination anti-Covid-19 à jour. Cela veut-il dire que la vaccination ne fonctionne pas ? Le vaccin n'empêche-t-il donc pas l'infection/la transmission ?

Les vaccins utilisés actuellement en France ont été développés contre la souche initiale du virus (dite souche « Wuhan »). Le virus qui circule actuellement, le variant Omicron, est particulièrement virulent et se transmet plus rapidement que les variants précédents. Cela veut dire que le vaccin protège de manière imparfaite contre la transmission, et que la protection contre l'infection chute assez rapidement dans les

mois qui suivent l'injection. Plus la durée depuis le dernier rappel est longue, plus le risque de contracter une infection – en particulier bénigne – augmente ; d'où l'importance de réaliser des rappels de manière rapprochée. Toutefois, les données montrent que **le rappel vaccinal protège efficacement et assez durablement contre les formes graves de la maladie nécessitant une hospitalisation.**

4) Combien de temps dois-je attendre après mon premier rappel vaccinal pour effectuer pour deuxième rappel vaccinal ?

Pour les personnes de 80 ans et plus, ainsi que les résidents d'EHPAD et d'USLD, il convient d'attendre un délai de 3 mois entre les injections du premier et deuxième rappel. Dans le contexte actuel de recrudescence de l'épidémie, nous vous conseillons de vous vacciner au plus vite dès votre éligibilité au deuxième rappel.

5) J'ai contracté un infection Covid-19 à la suite de mon premier rappel vaccinal. Suis-je éligible à un deuxième rappel ?

Si vous avez contracté une infection Covid-19 à la suite de votre premier rappel vaccinal, il convient de respecter un délai minimal de trois mois après votre infection avant de procéder à l'injection de votre deuxième rappel vaccinal.

6) Vais-je devoir, à l'avenir, recevoir plusieurs rappels anti-Covid-19 chaque année ?

Selon l'évolution de la circulation du virus responsable du Covid-19 et des données scientifiques, les recommandations concernant l'espacement entre les rappels pourraient évoluer à l'avenir, et le rappel pourrait à terme devenir annuel. En effet, les rappels utilisés actuellement en France ont été développés contre la souche initiale du virus et non contre Omicron, qui est le variant dominant actuellement. A l'automne, nous disposerons de vaccins bivalents spécifiques à Omicron, ce qui pourrait augmenter la durée de protection conférée par le rappel et ainsi réduire la fréquence des rappels. Nous disposerons également de vaccins fondés sur une technologie différente de l'ARN messager (technologie des vaccins Pfizer et Moderna), comme le vaccin Sanofi.

7) A l'automne, je vais devoir recevoir mon rappel antigrippal. Puis-je recevoir le vaccin anti-Covid-19 de manière concomitante ?

Oui, il est recommandé pour les personnes éligibles à la vaccination antigrippale de réaliser leur rappel anti-Covid-19 de manière concomitante. Les deux virus évoluant de manière saisonnière, cela permet d'être protégé efficacement contre les deux virus lors de la reprise automnale. Les études scientifiques ont montré qu'un tel mix vaccinal ne présente aucun danger pour la santé. Vous pourrez aussi, si vous le souhaitez, recevoir les deux vaccinations avec quelques jours d'intervalle (il n'y a pas de durée minimale à respecter entre les deux vaccinations). L'important est de bien faire les deux vaccinations afin d'être protégé contre les deux maladies.

8) Dans la mesure où je vais devoir recevoir un rappel anti-Covid-19 à l'automne, puis-je recevoir un rappel dans les semaines qui suivent, ou est-il préférable d'attendre l'automne ?

Le deuxième rappel a été ouvert en mars 2022. L'objectif est que tous les résidents d'EHPAD aient eu au moins 4 stimulations (deux primo-vaccinations, deux rappels). Si vous n'avez pas encore effectué votre deuxième rappel, alors il est essentiel que vous receviez un nouveau rappel de manière urgente, a fortiori dans le contexte actuel de recrudescence de l'épidémie. Les rappels devant être espacés de 3 mois minimum entre eux, il est important que vous receviez votre rappel rapidement, afin d'être en mesure de recevoir votre rappel saisonnier à l'automne, concomitamment à la vaccination antigrippale.

9) Mon EHPAD connaît un cluster actuellement. Cela empêche-t'il aux résidents de recevoir un rappel vaccinal ?

Lors d'un cluster, il convient de faire réaliser un test systématique, de préférence antigénique, à toutes les personnes de l'établissement, et ce quel que soit leur statut vaccinal. Les personnes dont le test est négatif et qui n'ont pas de symptômes doivent poursuivre leur schéma vaccinal. Les personnes dont le test est négatif mais qui présentent des symptômes doivent attendre la fin de leurs symptômes pour se faire vacciner.

Pour les personnes positives, il convient d'attendre un délai de 3 mois après l'infection avant l'injection d'un rappel vaccinal.